



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 14 octobre 2014

L'an deux mille quatorze et le quatorze octobre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES DURIS - FADDI - GILBERT - KAZIMIERCZAK - MENO (Remplaçante) - TAILLANDIER - RABOU - MM ALBA - BARBARO - BONNET - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - MEYSSONNIER - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B. - VICENTE

*M. Thierry BARDOU a donné procuration à Mme Alexandra TAILLANDIER.*

**N° 2014/128**

**Objet : Approbation de l'avenant 2014 conclu avec l'association « Les Petits de l'Agout »**

Monsieur le Président rappelle tout le travail accompli par les membres de la Commission « Actions sociales, petite enfance et jeunesse » avec l'association « Les petits de l'Agout » gestionnaire de la crèche « Il était une fois » à Saint-Paul Cap de Joux qui a permis la rédaction d'une convention de fonctionnement. Cette convention pluriannuelle comprend deux socles : une partie fixe pour trois ans et un avenant qui est discuté annuellement.

Il rappelle que le financement dans le cadre de la partie fixe correspond à 77.000 € par an.

Monsieur le Président indique que depuis le 25 août 2014, en accord avec les engagements définis dans le CEJ, la structure a évolué avec 2 places supplémentaires, et possède désormais comme les deux autres crèches de la CCLPA, un agrément à 20 places.

Le détail du projet d'avenant 2014 pour un montant à 10.868 € est en relation avec l'augmentation des charges relatives à cette extension soit :

- 6.000 € liés à l'embauche d'une personne en CAP Petite Enfance à 30 h
- 1.347 € pour la prise en compte de la RIS
- 3.521 € liés à l'embauche d'un CDD pour pallier aux remplacements obligatoires

Le montant des subventions versées pour l'année 2014 à l'association « Les Petits de l'Agout » s'élèverait donc à 87.868 €.

Monsieur le Président précise en outre que 10.640 € s'ajoutent à ce montant et correspondent à l'ensemble des mises à disposition (8.640 € de mise à disposition du bâtiment + 2.000 € de travaux en régie), soit un total de 98.508 € pour l'année 2014. Monsieur le Président rappelle que la CAF du Tarn rembourse une partie de ce financement à hauteur de 55 %.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver l'avenant 2014 à conclure avec l'Association « Les Petits de l'Agout ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve l'avenant 2014 à conclure avec l'Association « Les Petits de l'Agout »,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont prévus au Budget Principal 2014,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Raymond GARDELLE